

André VALLI

RECTION VERBALE COMPLEXE,
EFFETS DE "TRANSPARENCE"

Nous partirons de quelques énoncés appartenant au français parlé, relevés dans nos corpus :

- (1) *C'est le troisième chat qu'on vient me dire de mettre à la poubelle.*
- (2) *le livre, je lui ai dit d'acheter.*
- (3) *au champagne, j'ai demandé qu'on apporte.*

Quelle analyse grammaticale faut-il fournir pour rendre compte du fait que tout locuteur français est en mesure de "parenthésier" correctement ces énoncés en assignant chaque fois au dernier verbe subordonné de la séquence, l'élément qui figure détaché en tête, (soit par extraction, soit par simple détachement, avec intonation ouvrante) ?

A quoi est due l'ambiguïté constatée des énoncés comme :

- (4) *à mon père, j'ai dit de donner ça*
- (5) *à Paul, j'ai dit de parler*

Enfin, de quels arguments grammaticaux dispose-t-on pour expliquer, dans les énoncés suivants que :

- soit l'élément détaché est assigné sans problèmes au dernier verbe de la séquence,
- soit il doit être assigné au premier,
- soit l'énoncé en entier est ininterprétable ?

- (6) *d'une façon très brutale je dis qu'il a osé répondre.*
- (7) *parce qu'il est jaloux, j'imagine qu'il est parti*
- (8) *en l'absence de mon père, j'ai acheté ce livre pour feuilleter*
- (9) *dans le train, j'ai acheté ce roman pour passer le temps*

* (10) *le livre, je suis sorti pour acheter*

* (11) *mon père, j'ai acheté une voiture pour satisfaire.*

I - LA RECTION VERBALE.

I.1. L'organisation grammaticale d'un énoncé appartenant à un corpus oral ne nous est pas livrée par le niveau de la chaîne linéaire ; à ce niveau de surface, les chaînes, les éléments de chaînes ou constituants ne sont caractérisés que par des phénomènes de linéarité, i.e, de position dans la chaîne, ces positions pouvant se calculer en termes de position gauche/droite par rapport au verbe choisi comme repère.

La recherche de l'organisation grammaticale des énoncés nous impose de poser un niveau de structure qui rende compte des effets de construction qui ne sont pas dûs à de simples phénomènes de linéarité. A ce niveau, le point commun de diverses démarches grammaticales consiste à poser, pour une langue comme le français (parlé) une structure de type nucléaire ; que l'on pourrait représenter suivant le modèle : une tête, ou élément constructeur, et des satellites, ou éléments construits, ayant chacun une relation directe à l'élément constructeur. En français, le verbe et ses constructions fournissent un bon exemple d'une telle syntaxe nucléaire ; on constate que le verbe, élément constructeur, ne peut saisir n'importe quel élément dans sa construction. Nous appellerons relations rectionnelles les relations de cooccurrence qui s'établissent entre le verbe et certains constituants de l'énoncé. Ce sont ces relations qu'il nous faut dégager pour analyser correctement les phrases de notre corpus : J. Deulofeu (1), dans sa thèse sur les facteurs qui régissent la place des constituants prépositionnels dans les corpus de français parlé, a une formule qui résume parfaitement la situation dans laquelle nous placent ces énoncés :

"... Le sujet parlant doit pouvoir reconstituer les relations de cooccurrence d'après l'apparition des constituants dans le déroulement de la chaîne parlée. Le sujet parlant doit "parenthésier" correctement les séquences afin d'attribuer chaque constituant au verbe qui le régit. Le problème est particulièrement délicat lorsqu'on se trouve en présence d'un verbe subordonné à d'autres".

Pour assigner une place de construction aux éléments détachés qui figurent dans nos énoncés, il nous faudra tenir compte de deux facteurs :

- soit la catégorie morphologique à laquelle appartient l'élément tête du constituant (il nous faudra distinguer entre réaction verbale et réaction nominale)

- le rapport de cet élément à la réaction verbale (et aux autres types de réaction éventuellement).

I.2. Délimitation de la réaction verbale :

Bien entendu, un tel projet suppose que l'on soit en mesure de distinguer, au sein de la syntaxe nucléaire, les phénomènes de réaction, des phénomènes qui y sont extérieurs (par exemple, certains groupes prépositionnels, les extensions des constructions verbales, etc...)

I.2.1. Il s'agit d'un problème devenu classique en syntaxe du français ; aucune école linguistique n'a proposé, à ce jour, une analyse décisive qui distingue complément de verbe et complément de phrase (2) (M. Gross, MS, 39-40). On ne sait jamais, selon le verbe qu'on étudie, jusqu'où étendre le domaine de la réaction verbale. Certains linguistes, note JD (oc) "ont fait de cette incertitude un principe d'analyse : la théorie des "squishes" dit explicitement que le concept de réaction est continu, et que l'on passe sans solution de continuité d'un complément plus étroitement relié au "verbe à un complément plus éloigné".

I.2.2. Cela revient à dire que le phénomène de réaction verbale est, dans la pratique, difficile à saisir, quand on opère sur des énoncés où la réaction est réalisée par des groupes nominaux : mais cela ne saurait remettre en question l'intuition que l'on peut avoir de cette notion de réaction. Cette intuition demeure une primitive dans toute approche de la réaction. A partir de là, on peut adopter une démarche de caractère déductif, et c'est le cas le plus courant chez les linguistes contemporains (cf. Ecole de Chomsky, Gross etc.), qui consiste à poser cette notion, puis à tenter de la cerner plus étroitement par

un jeu de propriétés. A l'inverse, on peut choisir une démarche de type inductif, en classifiant les constituants de l'énoncé, à l'aide de propriétés de plus en plus fines. Nous choisirons cette approche, sans nous faire d'illusions sur son caractère original, puisqu'au bout du compte nous en viendrons également à user d'un "squish" de propriétés syntaxiques pour analyser les constituants de l'énoncé.

L'originalité de notre démarche consiste davantage dans le choix d'une méthode qui chercherait à repérer la réaction sur des catégories morphologiques où son comportement serait plus clair que sur les catégories lexicales.

Empruntons quelques lignes de sa présentation de la thèse de Claire Blanche-Benveniste consacrée à l'étude de la syntaxe des constructions verbales en français (3) :

"... l'approche pronominale utilisée par Cl. Blanche-Benveniste consiste précisément à aborder l'étude des phénomènes de réaction verbale en partant de l'étude des seules combinaisons du verbe et des pronoms clitiques ; il est alors évident que nous pourrions utiliser les unités et les relations de réaction mises en jeu sur ce domaine pour "balayer" l'ensemble des réalisations de "surface" de la réaction verbale observables dans nos corpus".

L'intérêt de cette démarche vient de ce qu'il est proposé, de la réaction verbale, une définition opératoire, les unités de réaction étant construites par induction à partir d'observations sur les relations formelles que l'on peut constater entre les verbes et les clitiques. Dans cette perspective, les pronoms clitiques, ou plus précisément les paradigmes de clitiques, jouent le rôle d'indices (4) qui vont permettre de repérer les places de réaction autour du verbe.

I.2.3. On posera que les clitiques qui sont compatibles avec tous les verbes ne font pas partie de la réaction (par exemple, y, à interprétation locative). En revanche, on accordera ce statut aux éléments définis par les oppositions suivantes ; si on compare :

j'en ris / x je lui ris
x j'en déplais / je lui déplais

on pourra poser que l'impossibilité pour en et lui de se combiner avec tous les verbes peut être mise au compte d'un phénomène de rection : plus précisément, nous formulons ici, en termes d'impossibilité de cooccurrence entre verbes et clitiques, la définition intuitive de la notion de rection que nous avons posé en préliminaires; à savoir : on constate que n'importe quel verbe ne peut se combiner avec n'importe quel complément.

De la sorte, en et lui constitueraient deux unités du système de rection verbale. En fait, dans la thèse de C.B.B., les clitiques, en tant qu'unités morphologiques ne forment pas, isolément une unité (ou place) de rection. C.B.B. montre que les unités de rection ne sont pas révélées par des cooccurrences de clitiques individuels, mais par des cooccurrences de paradigmes de clitiques, où les clitiques sont reliés entre eux par des relations de présupposition.

Ainsi, nous pourrions repérer autour du verbe, 5 places de rection, représentées symboliquement par P, indicé de la façon suivante :

Po : pour il, je

P1 : pour le, me, en ; ce paradigme est caractérisé par la relation de présupposition établie entre le et en, et définit les constructions d'un verbe comme prendre

P2 : pour lui-me, caractérisé par la relation de présupposition me/lui, et qui définit la rection d'un verbe comme écrire

P3 : pour y-à lui, où y présuppose à lui ; ce paradigme renseigne sur la rection d'un verbe comme appartenir

P4 : pour en-de lui ; où en présuppose de lui. Ce P4 caractérise la rection d'un verbe comme raffoler.

I.2.4. Si le recours aux clitiques nous a permis de repérer les éléments formels de la construction verbale, les places de rection aussitôt qu'on aborde le domaine des réalisations lexicales de ces places, nous retrouvons les difficultés que nous évoquions en commençant. Nous savons par avance que, quelle que soit la batterie de tests-propriétés syntaxiques que nous utiliserons, nous allons rencontrer quelques difficultés pour attribuer à tel ou tel constituant le statut d'élément rectionnel (5).

Toutefois, il nous paraît possible de dégager un certain nombre de propriétés syntaxiques des éléments de la rection, si l'on s'impose quelques précautions :

- puisqu'il apparaît que le concept de rection est continu, il nous faut admettre que l'on ne pourra que classifier un constituant à l'aide d'un faisceau de propriétés, dont aucune n'est suffisante, ni nécessaire,

- puisqu'il apparaît qu'un élément n'est rectionnel, que compte-tenu de la sous-classe à laquelle appartient le verbe régisseur, tout élément rectionnel ou susceptible de l'être ne se combinant pas avec n'importe quel verbe, il importe d'assurer, de consolider notre intuition en rétablissant, chaque fois que cela sera possible une analogie de comportement entre les constituants lexicaux considérés et les clitiques qui semblent leur correspondre.

I.3. Propriétés des éléments rectionnels :

Nous conviendrons de retenir quatre propriétés qui caractérisent assez bien la rection verbale. Nous ne développerons pas l'une d'entre elles qui concerne les phénomènes d'accord que l'on constate entre les éléments de la rection et le verbe, d'une part, et entre certains éléments de rection, d'autre part ; ces faits sont bien connus, qu'il s'agisse de l'accord dit "du participe passé", ou bien de l'accord entre les éléments d'une construction "ternaire" (je les crois fous, par exemple). On notera que, dans certains cas, cette propriété est difficile à manipuler : si on admet l'accord dans :

elles se sont battus,

on devra le refuser dans :

elles se sont souri, elles se sont nui.

Nous préférons mettre l'accent sur les trois propriétés suivantes que nous ordonnons suivant le caractère +/- opératoire du test qu'elles autorisent.

Nous relèverons une première propriété, qui établit des rapports étroits entre le comportement des éléments lexicaux et celui des clitiques. On induira l'appartenance d'un constituant lexical à la

rection à partir de cette analogie de comportement ; nous parlerons de "proportionalité aux clitiques" des éléments de la rection.

La seconde propriété relevée fait de la rection verbale un domaine de "reformulations" : certains constituants lexicaux reformulés peuvent apparaître à des places de la rection plus facilement repérables.

Enfin, la dernière propriété envisagée, beaucoup plus classique, aura trait au caractère de présence indispensable des éléments de la rection.

I.3.1. Soit l'énoncé :

J'ai parlé de cette affaire à Pierre par hasard

On peut proposer un classement des constituants de l'énoncé en procédant à partir de l'intuition ; sur cette base, il est possible d'attribuer à de cette affaire une place de rection P4, à Pierre, la place P2.

Si on compare alors l'énoncé de départ à :

je lui en ai parlé

on pourra dire qu'il existe la même proportion entre lui et Pierre qu'entre en et de cette affaire.

Les énoncés présentant une emphase lexicale vont confirmer notre intuition :

je lui ai parlé, à Pierre

j'en ai parlé, de cette affaire

Si on note que l'élément prépositionnel par hasard se trouve en dehors d'une proportion de ce type, on acceptera de dire qu'il est exclu de la rection.

On peut dire de ce recours aux clitiques se justifie empiriquement, par les relations de proportionalité qu'il permet d'établir avec les constituants lexicaux.

Si on veut faire de cette propriété un test, il convient d'en apprécier les limites ; ainsi, dans le cas des constructions ternaires comme :

il se comporte ainsi
il l'a traité comme ça

il serait fort maladroit, à partir d'une application mécanique du test de proportionalité d'éjecter les éléments comme ainsi et comme ça de la réaction des verbes se comporter, traiter.

Il s'agit de constructions dont la forme séquentielle est du type :

S - clitiques - V - élément lexical non réductible dans laquelle entre un nombre relativement important de verbes en français. Dans ce cas, on n'a pas intérêt à considérer les éléments non réductibles comme étant hors réaction, bien au contraire. En effet, ces éléments sont caractérisés par une double relation de cooccurrence

- une relation de ce type avec le verbe, tout d'abord : traiter et se comporter ne sélectionnent pas n'importe quels éléments lexicaux,

- une seconde relation de cooccurrence avec le premier élément identifié comme réactionnel, que l'on saisit plus facilement dans les expressions comme :

- *avoir les yeux bleus*
- *avoir la parole facile*
- *boire le vin chambré*
- *intituler cela ainsi.*

. Pour certains de ces verbes, l'élément ternaire sera considéré comme un élément absolument indispensable, puisqu'on ne peut avoir :

- * *j'intitule*
- * *j'intitule cela*
- * *j'intitule ainsi*

. En revanche, dans le cas de aimer, plutôt que de parler d'élément ternaire facultatif selon les cas, on préférera dire que ce verbe peut entrer dans deux constructions :

- une construction classique :

aimer quelque chose

- une construction ternaire, où l'élément ternaire sera considéré comme faisant partie de la réaction. Que l'on compare :

j'aime le vin chambré / j'ai renversé le vin chambré
*je l'aime chambré * je le renverse chambré*

Ce test confirme l'intuition que nous avons que chambré appartient dans cette construction à la réaction du verbe aimer, et non à la réaction de renverser.

. Une autre sous-classe de verbes échappe à notre test de proportionalité : nous voulons parler des verbes "modaux", de certains "aspectuels", et d'autres, plus difficilement classables. Tous ont en commun la propriété de n'accepter, dans leur réaction, que des compléments à l'infinitif. Ainsi, avec les verbes devoir, pouvoir, oser, être en train de, le test de proportionalité est refusé :

- * *je le dois, faire ça*
- * *je le peux, faire ça*
- * *je l'ose faire ça*
- * *je le suis en train, de faire ça*

On aura également beaucoup de mal à faire jouer la proportionalité aux clitiques des éléments lexicaux qui apparaissent dans les locutions verbales, avoir l'intention, l'idée ...

A partir de :

il a l'intention de sortir,

on n'aura pas :

* *il l'a, de sortir*

Bien entendu, si on pose un verbe avoir l'idée, ou avoir l'intention, on dégagera la proportionalité suivante :

il a l'intention de sortir
il en a l'intention

proportionalité qui porte, cette fois, sur l'élément réactionnel infinitif.

I.3.2. La réaction comme domaine de reformulations.

Les éléments de la réaction présentent la propriété d'intervenir dans les phénomènes de restructuration, ou reformulation

entre les différentes réalisations en chaînes d'un même verbe. Les éléments extérieurs à la réaction n'interviennent pas dans ces reformulations.

Les reformulations que l'on constate avec un verbe comme recouvrir par exemple ne nous écartent pas du domaine de la réaction. Dans :

je le recouvre de ça,

On a des arguments pour faire de de ça un élément de la réaction ; de ça est proportionnel à en comme dans :

je l'en recouvre, de ça

mais surtout, de ça peut être reformulé en sujet :

ça le recouvre

Il est alors possible d'identifier les places de réaction occupées par les éléments le et de ça

je l'en découvre

PO PI P4

. Les reformulations qui mettent en jeu un locatif (y) permettent d'analyser les constructions où l'élément locatif appartient à la réaction comme dans :

j'habite ici

j'ai mis les livres là.

Dans l'énoncé :

les vers grouillent dans le jardin,

on convient de poser une relation entre le sujet et le locatif ; (cette question a été abordée notamment par Anderson (6)).

La reformulation des constituants que permet un verbe comme grouiller (ainsi que pululer, fourmiller, etc...) permet de décider si dans le jardin est ou non un élément réactionnel. Puisqu'on peut retrouver cet élément en position sujet (de surface) comme dans :

le jardin grouille de vers,

on dira que cet élément figure dans la réaction, à la place de réaction indiquée P3, de vers occupant la place P4.

. Les reformulations prennent un relief particulier dans le cas des constructions verbales très contraintes (7). Ainsi, le verbe collaborer ; a-t-on des arguments pour faire de avec lui, dans :

il collabore avec lui

un élément de la rection, alors qu'on lui refuserait ce statut dans

il travaille avec lui ?

Ici, la reformulation met en lumière une particularité de construction des verbes comme collaborer, alterner, etc ... : la présence du complément prépositionnel est obligatoire dans une construction à sujet singulier ; cet élément est reformulé en sujet quand ce dernier est pluriel :

ils collaborent

ils alternent

. Plus ou moins liées à ces phénomènes de reformulation, doivent également être retenues une "poussière" de petites propriétés propres aux éléments de la rection (P0,P1,P2) :

- ils sont les seuls à fournir les formes réfléchies,
- ils sont également les seuls à se prêter à des reformulations de type passif
- ils servent de base sujet à des infinitifs subordonnés,
- ils servent de base d'accord pour les participes.

Ce sont là autant de propriétés qui distinguent les éléments de la rection de ceux qui en restent extérieurs.

I.3.3. Le caractère de présence obligatoire des éléments de la rection.

Il s'agit sans doute de la propriété qu'intuitivement on choisirait d'étudier en premier lieu ; mais elle est également la plus délicate à formuler. La question est "classique", et, toutes les analyses qui ont tenté de préciser le caractère obligatoire, du C.O.D., du NP, de l' Ω , etc..., quelle que soit la démarche linguistique adoptée, se sont heurtées à la même difficulté : si l'élément rectionnel apparaît indispensable, "en structure", dans certaines réalisations de surface, la présence de cet élément peut être facultative.

. Ce caractère de présence indispensable du complément ne se manifeste de façon décisive que dans quelques cas seulement ; si on considère les verbes se fier, se comporter, collaborer (dans une moindre mesure), devenir, etc... on note que :

ainsi dans il se comporte ainsi,
à lui dans il se fie à lui
avec lui dans il collabore avec lui
" " dans il l'associe avec lui
méchant dans il devient méchant

sont des éléments dont la présence est indispensable.

. Ailleurs, dans la plupart des cas, on considère que l'élément de la rection est indispensable, mais qu'il peut prendre la valeur zéro (cf. l'argumentation de M. Salkoff dans sa grammaire en chaînes du français (8)) (cf. l'argumentation "sémantique" de Grüber (9)). Cette "valeur zéro" est à distinguer du phénomène d'absence de rection que manifeste un verbe comme végéter. Mais, dispose-t-on d'un test pour distinguer ces deux phénomènes ?

On peut fournir deux types de justification :

- une justification de caractère sémantique, comme celle que propose Grüber (o.c) dont nous retenons l'essentiel :

Si on dit que :

Le bébé mange

on implique par là, automatiquement, que le bébé mange une sorte de nourriture, et il n'est pas possible d'en inférer, selon Grüber qu'il mange une bille par exemple. Il considère que, dans le verbe manger, figure un nom "incorporé", et ce nom possède à peu près les "traits" sous-jacents à "nourriture" ; il propose d'ailleurs un test de vérification qui fonctionne assez bien. Il en ira de même pour les verbes conduire, boire, que l'on rencontre employés sans complément apparent, et qui, dans leur sens générique impliquent clairement un type particulier d'objet. Ainsi, il distingue :

Jean conduit (un véhicule automobile)
sens générique

Jean conduit un attelage de chevaux
sens plus référentiel, non générique

Une justification de type "distributionnel" peut être fournie grâce à l'emploi du test de coordination, qui nous servirait à distinguer réalisation zéro et absence de réaction ; ainsi, on aurait

Jean mange, et pas n'importe quoi,

mais on n'aurait pas :

* *Jean végété, et pas n'importe quoi.*

Ce test est à manipuler avec précaution (cf. Z. Harris (10)). On doit se donner comme garantie, le respect de l'identité du sujet, quand on compare les phrases avec complément réalisé et non réalisé ; il va de soi que le raisonnement que nous faisons pour manger tombe dans le cas de cuire, où l'on constate une variation du sujet :

Pierre cuit le rôti

et le rôti cuit

Cuire, dans le rôti cuit, ne possède pas de réaction complément.

2 - STATUT GRAMMATICAL DES ELEMENTS D'UN ENONCE QUI PEUVENT FIGURER EN POSITION DETACHE EN TETE.

2.1.1. Statut de l'élément détaché.

Considérons à nouveau l'énoncé (2).

(2) *Le livre, je lui ai dit d'acheter.*

Nous sommes maintenant en mesure de préciser le statut de l'élément le livre ; cet élément appartient à ce que nous sommes convenus de nommer réaction du verbe acheter ; dès l'abord, et nous l'avons déjà noté, un tel énoncé ne souffre d'aucune ambiguïté de lecture ; l'assignation au dernier verbe de la séquence ne pose pas de problème dans ce cas ; de nombreux exemples semblables figurent dans nos corpus. En revanche, les énoncés suivants, où figure également un élément détaché en tête, vont être, soit rejetés, soit considérés comme très douteux, soit comme tout à fait ambigus :

(11) * *mon père, j'ai acheté une voiture pour satisfaire sera rejeté, de même que* (12)

(12) * *le livre, je suis sorti pour que Jean prenne.*

L'énoncé (10) sera jugé moins mauvais :

(10) ? *le livre, je suis sorti pour acheter.*

Quant à (4), il pose un autre problème, autorisant deux lectures :

(4) *à mon père, j'ai dit de donner ça.*

Il semble que l'appartenance à la rection du dernier verbe de la séquence ne soit ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante pour l'assignation correcte d'un élément détaché au dernier verbe subordonné de la séquence.

On ne perdra pas de vue, toutefois, que ce phénomène est à distinguer d'un second fait de rection verbale qui entre en jeu dans cette construction : le second verbe, ou verbe "subordonné" apparaît dans la rection du verbe "principal".

2.1.2. Analyse syntaxique.

On peut représenter ainsi le cadre syntaxique de (2) :

N [sujet V1 [V2 Ø]]

dans lequel il apparaît que :

- l'élément nominal de tête appartient à la rection de V2, la place de construction correspondante étant vide, N étant linéarisé en tête d'énoncé,

- l'élément verbal V2, à l'infinitif (mais il pourrait également figurer sous forme tensée) appartient lui-même à la rection de V1.

Suffit-il de dire que la linéarisation de N en tête d'énoncé dépend des deux variables que nous venons de citer ? Etudions le comportement des énoncés (11), (12), (10) de ce point de vue :

. On note que pour (11), V2 n'appartient pas à la rection de V1, et le fait que l'élément nominal de tête puisse appartenir à la rection de V1 n'arrange pas l'acceptabilité de cet énoncé.

La différence entre (2) et (11) apparaît encore plus nettement dans le couple :

(2') *à la table, j'ai demandé à Pierre de donner un coup de peinture*

(11') * *à la table, j'ai appelé Pierre pour donner un coup de peinture.*

. Pour (10), c'est plus douteux ; s'agissant pour V1 d'un verbe de mouvement, le statut de rectio/non rectio de V2 pose un problème. Il est sûr que cet énoncé paraît beaucoup plus acceptable que (12), où figure pourtant le même verbe de "mouvement". Vraisemblablement, le statut de V2 est différent dans les deux énoncés, puisqu'il figure dans un cas sous forme d'infinitif, dans l'autre sous forme tensée (cf. M. Gross, le problème des verbes de mouvement (o.c)).

. Dans le cas de (4), la première condition est remplie : V2 appartient bien à la rectio de V1. En revanche, le statut de l'élément nominal peut être double :

i) N peut appartenir à la rectio de V2, on a alors la lecture :

j'ai dit de donner ça à mon père,

donner (V2) autorisant deux places de rectio : un complément direct en N, un complément indirect en à N qui sélectionne des substantifs possédant le trait + personnel.

ii) Mais N peut appartenir également à la rectio de V1, sous les mêmes conditions, place de construction en à N ; on a alors la lecture :

j'ai dit à mon père de donner ça.

Cette possibilité de "double lecture" tient donc au fait que V1, comme V2 autorise deux places de rectio ; dans ce cas, N sera susceptible de deux assignations différentes. En (3), cela ne pouvait se produire, V1 n'autorisant qu'une place de rectio, déjà saturée par la présence du complément à l'infinitif ; et le fait que N pourrait être un complément possible de V1 n'est alors pas retenu.

2.2.0. Hiérarchie entre les variables.

L'examen auquel on vient de se livrer résoud en partie le problème de l'ordre dans lequel jouent les conditions de linéarisation de l'élément nominal. En effet, de l'examen des 5 premières phrases, il semble que l'on puisse déduire que, si V2 n'appartient pas à la

rection de V1, alors, aucun N, quelque soit son statut par ailleurs ne pourra figurer en position détaché et être assigné à V2

- ni comme place de rection,
- ni même comme complément satellite non rectionnel.

Cette contrainte peut être violée de deux façons ; dans un cas, tout simplement V2 n'appartient pas à la rection de V1. Dans un second cas, V2 appartient à une rection, mais il s'agit alors d'une rection nominale.

2.2.1. V2 n'appartient pas à la rection de V1.

C'est le cas de (8) :

*en l'absence de mon père, j'ai acheté ce livre pour
feuilleter*

et de (9) :

*(9) dans le train, j'ai acheté ce roman pour passer le
temps.*

Dans les deux cas, l'élément nominal sera "raccroché" au premier verbe de la séquence, comme élément satellite. Pourrait-on envisager un raccrochage à V1 d'un élément rectionnel détaché ?

- non, si la rection de V1 est saturée comme dans (13)

(15) x à mon père, j'ai remis ce livre au libraire pour envoyer.

Cet énoncé paraît vraiment impossible ;

- cela paraît douteux, même si V1 possède une place de rection non saturée, comme l'indique (14) :

(14) ? à mon père, j'ai écrit pour offrir ça.

Il est clair que cette condition, V2 doit appartenir à la rection de V1, fonctionne comme une contrainte très forte qui régit l'assignation de tout élément détaché (ou clivé, ou relative ; cf. N. Ruwet, sur les irrégularités syntaxiques (11)) à un verbe lui-même emboîté dans une construction verbale.

2.2.2. V2 appartient à une rection nominale.

Soit l'énoncé (15) :

(15) *x ce livre, il a admis l'idée que son fils achète.*

Cet énoncé paraît impossible, car V2, qui appartient ici à la rection de idée, qu'on analyse comme Nom phrastique, viole la contrainte que l'on a dégagée.

De même, dans le cas des relatives, autre manifestation de rection nominale ; dans (16)

(16) *il connaît le vendeur à qui son frère a acheté le livre.*

on ne peut détacher le livre en tête ; il s'agit, on l'aura reconnue, d'une contrainte "classique".

En revanche, dans le cas des adjectifs phrastiques, le détachement d'un élément rectionnel emboîté semble possible ; ainsi à partir de (17)

(17) *Il veut être sûr que Jean achète ce livre à son ami*

on pourra obtenir (18) et (19) :

(18) *Le livre, il veut être sûr que Jean achète à son ami*

(19) *à son ami, il veut être sûr que Jean achète le livre.*

Puisqu'on ne constate aucun blocage, on serait tenter, de ramener ce cas à celui de la rection verbale, en posant un verbe "être sûr".

(20) fournit un autre exemple du comportement particulier des compléments d'adjectif à l'égard de la rection nominale :

(20) *L'encyclopédie, Jean est furieux que son père ait acheté.*

Cet énoncé peut paraître douteux, il nous semble pourtant moins mauvais que (15).

2.3. Problèmes de l'assignation à un verbe subordonné d'un élément nominal détaché non rectionnel.

Nous avons dégagé, dans un premier temps, deux variables qui nous semblaient conditionner en général l'assignation d'un élément

détaché, dans le cas d'un emboitement de constructions verbales.

Il s'est avéré que la première de ces variables, l'appartenance du verbe subordonné à la rection du verbe principal, fonctionnait comme une contrainte forte, à tel point que, si elle n'était pas respectée, aucun élément, rectionnel ou non, ne pouvait être assigné au verbe subordonné.

En revanche, il apparaît que la seconde de ces variables, l'appartenance de l'élément lexical à la rection du verbe subordonné, ne fonctionne pas ainsi, ni comme condition suffisante, comme nous l'avons déjà vu, ni même comme condition nécessaire. En d'autres termes, à l'issue d'un premier examen, il semble que des éléments adverbiaux, des locutions prépositionnelles, qui commutent avec les éléments où, quand, comment, pourquoi, etc..., peuvent figurer en tête d'énoncé en position détachée, marquée par une intonation ouvrante, en français parlé, et être assignée au verbe principal, au verbe subordonné, ou aux deux indistinctement. L'assignation obligatoire au verbe principal ne s'imposant que lorsque la contrainte n'est pas respectée.

2.3.1. Examen de quelques cas de "blocage".

Les éléments qui commutent avec "comment" posent des difficultés. Ainsi, on aura facilement (21) avec où locatif,

(21) *à Paris, j'ai dit que j'avais donné ça à Paul*

avec deux "lectures" possibles. De même (22), avec adverbe de temps :

(22) *ce soir, je crois que Pierre avait décidé de travailler
à son roman*

Mais les énoncés deviennent plus douteux avec des éléments comme comment ; soit (23)

(23) *comment tu penses qu'il pourra payer ses dettes.*

Dans ce cas, on ne rencontre pas de phénomène de binarisation (cf. article de J.D. dans ce recueil). La phrase est acceptée, et comment peut être assigné à V2. Il en va de même pour (24), où cette fois, on a bien pourtant un effet de binarisation :

(24) *facilement, je pense qu'il pourra payer ses dettes.*

Ici, l'assignation au verbe subordonné de facilement est d'ailleurs la seule que l'on puisse envisager.

En revanche, rien ne va plus si on fait varier de verbe V1 ; prenons regretter, on aura (25) et (26) également douteux.

(25) *comment tu regrettes qu'il ait procédé ?*

(26) *brutalement, je regrette qu'il ait procédé.*

Dans ce dernier cas, l'unique lecture possible semble supposer le raccrochement de l'adverbe au V1, qui paraît plus net dans (27)

(27) *en cachette, je regrette qu'il l'ai fait.*

A ce stade, on est en droit de se demander si le blocage du rattachement au verbe subordonné a pour origine, soit la nature du verbe, il s'agirait donc d'un blocage dû à un fait de sélection lexicale soit la nature des éléments qui commutent avec comment.

2.3.1.1. Le verbe principal comme origine du blocage.

Tout d'abord on note que V1 = regretter ne bloque pas le détachement d'un élément réactionnel ;

(28) *à Pierre, je regrette qu'il se soit décidé à donner ça*

Mais retournons à notre cadre et faisons varier le verbe, en établissant un parallèle entre le comportement de regretter avec celui de contester, renoncer etc...

Si on détache inconsidérément dans :

(29) *il a renoncé à fumer inconsidérément*

on obtiendra :

(30) *inconsidérément, il a renoncé à fumer*

on ne peut tolérer que l'assignation au V1, interdisant une des deux interprétations possibles dans (29).

Si on reste le verbe contester, on obtiendra (31) et (32), qui me paraissent également douteux dans leur interprétation générale, comme dans l'assignation de l'élément détaché à V2.

(31) ? *Comment, tu contestes qu'il ait fait*

(32) ? *Avec doigté, je conteste qu'il s'y soit pris.*

On est alors tenté de faire figurer ces verbes dans le même paradigme que celui des verbes auxquels on associe la modalité négative.

En effet, si on teste avec un verbe aussi transparent que dire par exemple, l'ajout de la modalité négative rend, avec ce dernier, le détachement des éléments non rectionnels aussi douteux ; ainsi :

(33) *à tort et à travers, je dis que tu as répondu*

autorise sans difficulté le rattachement à V2 = dire ; mais cette lecture nous paraît impossible à partir de (34) :

(34) x *à tort et à travers, je ne dis pas que tu as répondu.*

2.3.1.2. La nature de l'élément non rectionnel comme origine du blocage.

On a pu se demander si c'est la nature des éléments non rectionnels qui pourrait être à l'origine du blocage. Pour le vérifier, il convient de faire apparaître ces éléments en cooccurrence avec des verbes aussi largement transparents que dire, penser, afin d'éviter la contamination du paramètre verbal.

On aura facilement :

(35) *comment tu penses qu'il a répondu*

(36) *comment tu dis qu'il s'est débrouillé*

(37) *d'une façon très brutale, je dis qu'il a osé répondre*

(38) *d'une façon très élégante, je pense qu'il se tirera de ce mauvais pas*

Dans tous les cas, c'est le rattachement au verbe subordonné (V2) qui autorise la "lecture" la plus vraisemblable".

. En revanche, la cooccurrence de verbes qui "exercent une pesée négative" comme contester, regretter, avec les éléments détachés qui commutent soit avec pourquoi, où, quand va déterminer des énoncés aussi douteux ou inacceptables que dans les cas de cooccurrence entre un verbe comme regretter et les éléments qui commutent avec comment.

. Cas de "pourquoi".

(39) *Pourquoi tu regrettes qu'il soit venu ?*

L'interprétation qui suppose le rattachement à V2 paraît douteuse.

De même,

(40) *à cause de son père, je regrette qu'il soit parti*

où on voit bien que l'unique interprétation possible suppose le rattachement de l'élément "à cause.." au verbe principal (V1), alors qu'on avait facilement, avec les verbes penser, dire, l'assignation de l'élément détaché au verbe subordonné :

(41) *parce qu'il est jaloux, je pense qu'il est parti*

Dans ce cas, le test est encore plus net ; ne changeons rien dans l'exemple si ce n'est l'ajout de la négation ; on aura alors (42)

(42) *parce qu'il est jaloux, je ne pense pas qu'il est parti*

qui interdit l'assignation de parce que au V2 ; d'ailleurs l'énoncé dans son ensemble est refusé. Faisons varier la personne et le verbe, l'assignation au V2 restera impossible :

(43) *parce qu'il est jaloux, tu ne va pas imaginer qu'il est parti.*

. Cas de "où" et de "quand".

On aurait pu imaginer que ces éléments n'imposaient pas de rattachement obligatoire au V1 ; cela reste vrai en général, sauf dans les cas de cooccurrence avec des verbes "à pesée négative". Dans ce cas, on dégagera un comportement identique à celui des éléments qui commutent avec "comment" et "pourquoi".

A partir de

(44) *il a renoncé à fumer chez sa mère*

qui autorise deux assignations de l'élément adverbial, on aura

(45) *chez sa mère, il a renoncé à fumer,*

qui ne permet que l'interprétation par raccrochement au V1.

(46) *chez sa mère, il n'a pas vraiment dit que j'avais mis du désordre.*

et de (47) *chez sa mère, il a regretté de partir*
et de (48) *ce soir, il a renoncé à fumer*

En définitive, les éléments qui commutent avec "comment,
où, pourquoi, quand ont un comportement identique ; leur assignation
au dernier verbe subordonné d'une séquence est contrainte dans certains
cas par le verbe principal, quand celui-ci fait porter, sur l'énoncé,
une pesée négative, soit par son sémantisme propre, soit par l'adjonc-
tion qui lui est faite de la modalité négative.

2.3.2. Cas particuliers.

. Fallait-il tenir compte d'éléments comme :

selon moi
en général
à cet égard
etc...

dans le calcul des règles d'assignation d'un élément détaché en tête
d'énoncé ?

Pour l'essentiel, les phénomènes que nous avons tenté
d'analyser concernent les réalisations particulières de certaines
places de construction autour du verbe. Peut-on dire que les éléments
selon moi, en général, à cet égard ont quelque chose à voir avec les
constructions verbales ?

Intuitivement, on aurait tendance à les assigner globa-
lement à l'énoncé, plutôt qu'à un verbe de la construction complexe.
On constate que ces éléments ont un comportement radicalement différent
de celui des éléments nucléaires. Aucun des tests que nous avons posé
ne donne un résultat positif. Au contraire, le test d'extraction
confirmerait plutôt notre point de vue initial ; en effet, il est
impossible d'extraire selon moi dans :

selon moi, il le lui a donné.

On ne possède donc aucun argument pour assigner ces éléments à l'un
ou l'autre des verbes de la construction. Dans ces conditions, comment
pourrions-nous en calculer les règles de linéarisation ?

Ce point est à régler sur le plan théorique : l'étude

de ces éléments impose un changement de cap radical. Il est nécessaire, semble-t-il d'avoir recours à une autre "grammaire", qui rende compte des effets de "construction" qui ne doivent rien à la syntaxe nucléaire. (sur ce point, on se reportera à l'article de J. Deulofeu, dans ce recueil).

3.

Ayant posé la notion de rection verbale, nous avons pu analyser les conditions de linéarisation en position tête d'énoncé présentant des constructions verbales emboîtées d'éléments appartenant à la construction du verbe subordonné : il a suffi de poser une contrainte stricte : le verbe subordonné doit appartenir à la rection du verbe principal.

Plus généralement, nous avons observé que, quand un élément lexical apparaît en position détachée en tête d'énoncé, quel que soit par ailleurs le statut de cet élément par rapport au verbe subordonné de la construction complexe, son interprétation, ou plutôt son assignation dépend d'une combinaison des paramètres relevés : quatre cas de figure paraissent possibles :

Soit N, cet élément ;

1) N peut être assigné au V2, sous certaines conditions, V2 doit appartenir à la rection de V1, N doit appartenir à la rection de V2, ou bien figurer comme un de ses satellites. C'est le cas de (2), (3). Dans certains cas, il peut être "capté" par V1, s'il est un élément rectionnel ou satellite possible de V1, mais alors, l'énoncé va produire deux interprétations (4) (5).

2) N ne pouvant être assigné à V2 (à cause des contraintes relevées) il pourra être assigné à V1, si V1 s'y prête (8) (9) et dans ce cas, l'énoncé est interprétable.

3) N ne peut être assigné ni à V2, ni à V1 ; dans ce cas, l'énoncé, ininterprétable est rejeté (11).

4) N ne peut être assigné ni à V2, ni à V1, mais à la différence de ce qui se passe en 3, l'énoncé est interprétable. Dans ce cas, on peut prévoir qu'on a affaire à des éléments non satellites, comme selon moi, en général etc...

L'énoncé (50) en donne une illustration :

(50) *à mon avis, il a acheté une voiture pour faire plaisir
à son père.*

Ainsi, il apparaît que quand un infinitif figure dans la rection d'un verbe principal, ce dernier ne bloque pas le jeu de déplacement de l'élément détaché de la construction du verbe subordonné et le jeu de place vide dans cette même construction. On pourra parler dans ce cas d'un phénomène de "transparence" du verbe principal ; tout se passe comme si ce verbe se réduisait à un emploi grammatical, très dématérialisé, fort, proche, dans une certaine mesure, d'un "emploi modal".

Cette propriété est à rapprocher d'un second phénomène de transparence, qui touche les mêmes verbes, dans la même construction, et qui renforce cette idée d'emploi "modal". Il s'agit du phénomène de transparence aux sélections des verbes "principaux" que l'on constate, dans la construction donnée pour les verbes modaux traditionnels, mais aussi les verbes "aspectuels," plus un certain nombre d'autres, plus difficilement classifiables : on parle dans ce cas de transparence aux sélections, parce que ces verbes présentent la propriété de ne contraindre ni le sujet, ni le complément à l'infinitif ; c'est pourquoi ils n'interviennent pas dans les relations de sélection lexicale qui s'établissent entre le sujet et le verbe à l'infinitif.

Ce double phénomène de transparence pourrait fournir des arguments à qui désirerait renverser la problématique traditionnelle verbe principal - verbe subordonné, en faisant du verbe dit "principal", un verbe qui fonctionnerait comme un modal, et du verbe "subordonné", le véritable verbe "tête" de l'énoncé ; on imagine le parti que l'on pourrait en tirer dans une théorie qui mettrait l'accent sur le message et l'information.

Notes

- (1) J. Deulofeu, Etude des facteurs qui régissent la place des constituants prépositionnels à valeur adverbiale dans les corpus de français parlé. Thèse de 3e cycle. Université de Paris IV (1977).
- (2) M. Gross, Méthodes en syntaxe, Hermann, Paris, 1975, pp. 39-40.
- (3) Cl. Blanche-Benveniste, Recherches en vue d'une théorie de la grammaire française. Essai d'application à la syntaxe des pronoms. Service de reproduction des thèses, Université de Lille III, 1975.
- (4) cf. E.L. Keenan, qui, dans Towards a universal definition of "subject" in Subject and Topic, Charles N. Li Ed, Academic Press, New-York 1975, dans une optique générativiste a également recours à un repérage d'un constituant (le sujet) sur des phrases plus "basiques" que celles où apparaissent les éléments lexicaux ; il pose, p. 308,
"... pronominal sentences like
 he hit him
"are more basic than one like
 John hit Bill
- (5) cf. E.L. Keenan (o.c) pour qui, également, la définition de "sujet" est une affaire de degrés.
- (6) J.M. Anderson, The grammar of Case, towards a localistic theory Cambridge University Press, 1971.
- (7) Cl. Blanche-Benveniste, K. Van Den Eynde, Recherche en syntaxe, l'approche pronominale. A paraître dans les Cahiers de lexicologie (1977).
- (8) M. Salkoff, Une grammaire en chaîne du français. Analyse distributionnelle. Dunod, Paris 1973 (p. 6 et suivantes).
- (9) J.S. Gruber, Studies in lexical relations. Indiana University Linguistic Club 1970.
- (10) cf. Z.S. Harris, "sur la notion d'effacement sous généralité", Notes du cours de syntaxe, Le Seuil, Paris, 1976, (pp. 109 et suivantes), et Transformational Theory, in Transformationnelle Analyse, Senta Plötz Ed, Athenaum Verlag, Frankfurt/main. 1972.
- (11) N. Ruwet, Théorie syntaxique et syntaxe du français, Le Seuil, Paris, 1972.